

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany



Délibération n° 13-01 du 23 avril 2020

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES DISCIPLINES SPORTIVES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX GRANDS PARTENAIRES – CONVENTIONS ET AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention et son avenant avec le « Hockey club de Neuilly-sur-Marne – HCNM – Les Bisons »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- 450 000 euros au Club Athlétique de Montreuil 93,
- 485 000 euros au Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93,
- 250 000 euros à l'Association Bobigny 93 Rugby,
- 152 000 euros au Club Bagnolet Lutte 93 – « Les Diables Rouges »,
- 370 000 euros à Saint-Denis Union Sports 93 – section Tennis de Table,
- 265 000 euros à l'Association Sportive de Karting Rosny 93,
- 50 000 euros au Motosport Courneuvien,
- 440 000 euros au Hockey club de Neuilly-sur-Marne « H.C.N.M. - Les Bisons »

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Club athlétique de Montreuil 93,
- Cyclisme municipal d'Aubervilliers 93,
- Association Bobigny 93 rugby,



- Club Bagnolet lutte 93 – « Les Diables Rouges »,
- Saint-Denis Union Sports 93 – section tennis de table,
- Association sportive de karting Rosny 93,
- Motosport Courneuvien ;

- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé, à conclure avec le Hockey club de Neuilly-sur-Marne « H.C.N.M. - Les Bisons » ;

- ADOPTE le principe de l'arrêt immédiat de tout versement si les conditions énoncées dans les conventions n'étaient pas remplies et si les principes de l'éthique sportive n'étaient pas respectés ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.